

TRANSMIS LE 07/10/24
REÇU LE 07/10/24
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 08/10/24
PUBLIÉ LE 08/10/24
EXÉCUTOIRE LE

2024/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°05

OBJET : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2024 - BUDGET VILLE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise LASCOT, Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Roland CHANUDET : Henri FERNANDEZ

Florence DECOURTY : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Rachel SABATIER GIRAULT : Sabrina FORTUNATO

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE: Océane USTASE : Florent BATIER.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION n°05

OBJET : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2024 - BUDGET VILLE.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1,

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales, à leurs groupements et aux Etablissements Publics Locaux qui leur sont rattachés,

VU le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 paru au journal officiel n° 302 du 29 décembre 2005, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales, à leurs groupements et aux Etablissements Publics Locaux qui leur sont rattachés,

VU la délibération du 16 Décembre 2021 instituant la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 et le vote du budget par nature au niveau des chapitres,

VU la délibération du 25 janvier 2024 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2024,

VU la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2024 adoptant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT le projet de décision modificative pour l'exercice 2024, annexé à la présente délibération,

APRÈS avis de la Commission Ressources et Développement en date du 19 septembre 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité des votants le Conseil municipal :

Article 1^{er} : **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2024 de la Ville, jointe en annexe, pour un montant de 2 625 143 € se décomposant entre :

- 872 843 € pour la section de fonctionnement
- 1 752 300 € pour la section d'investissement



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finance

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

D. APOIN VERBRUGGÉ

Caractère Exécutoire

2024/...



Question n°05 du CM en date du 03/10/2024 - P2/2

La répartition par chapitres est la suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	DM 2024	Chapitre	DM 2024
011 - Charges à caractère général	308 802,00	73 - Impôts et taxes	39 334,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	132 000,00	731 - Fiscalité locale	-200 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	29 371,00	74 - Dotations et participations	1 006 209,00
67 - Charges spécifiques	57 800,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	151 808,00		
023 - Virement à la section d'investissement	165 762,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00		
Total fonctionnement	872 843,00	Total fonctionnement	872 843,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	DM 2024	Chapitre	DM 2024
20 - Immobilisations incorporelles	230 000,00	13 - Subventions d'investissement	198 909,00
21 - Immobilisations corporelles	442 435,53	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-355 671,00
23 - Immobilisations en cours	-246 435,53	27 - Autres immobilisations financières	426 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	165 762,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00
041 - Opérations patrimoniales	1 290 000,00	041 - Opérations patrimoniales	1 290 000,00
Total investissement	1 752 300,00	Total investissement	1 752 300,00
Total DM 2024	2 625 143,00	Total DM 2024	2 625 143,00

Article 2 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou la Comptable Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À la majorité des votants

Pour : 32 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 4 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France



Acte à classer

DEL3102024Q5

1 En préparation 2 En attente retour Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-07T17-11-57.00 (MI256018096)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241003-DEL3102024Q5-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N.1 EXERCICE 2024
- BUDGET VILLE.

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.3. décision modificative ou budget supplémentaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 05 - FIN - DM 1 de 2024.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

05 - FIN - PJ2 Rapport DM V2.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

05 - FIN PJ3 Pages de signatures.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

05 - PJ1 PrefVille 012024021 se... Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/10/24 à 17:11

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 07/10/24 à 17:11

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 07/10/24 à 17:20